

## Communiqué de Presse

*Le Ministère public et la police neuchâteloise communiquent*

### Individu menaçant à Cortaillod, suite de l'affaire

**Les investigations menées par le Ministère public et la police neuchâteloise avec le soutien de fedpol, à l'encontre de l'individu qui avait été interpellé à proximité d'une école à Cortaillod, touchent à leur fin. En plus de l'enquête pénale, le volet administratif s'agissant du statut de cette personne dans notre pays a été traité.**

Depuis son interpellation le 8 décembre dernier devant l'école de Cortaillod, où ce jeune homme de 25 ans avait eu un comportement verbal menaçant, les investigations menées par la police neuchâteloise avec le soutien de fedpol ont permis l'identification de l'intéressé.

Il s'agit d'un ressortissant algérien né en 1998 et qui a séjourné en Europe. Selon les connaissances actuelles, il avait déposé sa première demande d'asile en Allemagne à une date qui n'a pas pu être encore exactement déterminée. Durant cette période, il a transité par plusieurs pays européens sous différentes identités. À ce jour, aucun lien avec le terrorisme n'est établi et l'intéressé ne fait l'objet d'aucun signalement dans l'Union européenne dans ce cadre. Les antécédents judiciaires le concernant relèvent de la petite criminalité et moyenne criminalité.

Les troubles du comportement chez cet individu, observés notamment par le personnel du centre d'accueil de Boudry (CFA) lors de son arrivée, ont été confirmés par un diagnostic médical. Après avoir été stabilisé médicalement en milieu sécurisé, l'intéressé a été transféré ce jour dans un établissement de détention administrative hors du canton de Neuchâtel en vue de son renvoi de notre pays.

#### Mesures administratives et décision de renvoi

Des mesures administratives ont été prises par le Secrétariat d'Etat aux migrations et une décision de renvoi, conformément aux accords de Dublin, dans le pays où sa première demande d'asile avait été déposée a été rendue. Dès lors, dans les prochaines semaines, cette personne sera accompagnée par les autorités à la frontière allemande et remise aux autorités de ce pays qui la prendront en charge. Dans l'intervalle, elle reste en détention administrative.

S'agissant du volet pénal en lien avec les événements ayant conduit à son interpellation à Cortaillod/NE, le Ministère public neuchâtelois a ouvert une instruction pénale pour menaces alarmant la population (art. 258 CP) et statuera prochainement après avoir pris en considération tant la nature des faits que la situation personnelle du prévenu.

Les enseignant.e.s de l'école ont réagi de manière optimale protégeant ainsi les enfants de la confrontation avec cet individu, lequel n'a pas pénétré dans l'établissement scolaire et a rapidement été interpellé par la police. Cette affaire s'inscrit donc dans le parcours chaotique d'un individu, dont les motivations et les explications peu claires démontrent manifestement une problématique grave d'ordre psychique.

**Contacts :**

**Police neuchâteloise, secteur information et prévention, [police.presse@ne.ch](mailto:police.presse@ne.ch),  
tél. 032 889 90 00**

**Ministère public, procureur Marc Rémy (en charge de l'affaire), 032 889 61 70**

Neuchâtel, le 15 décembre 2023